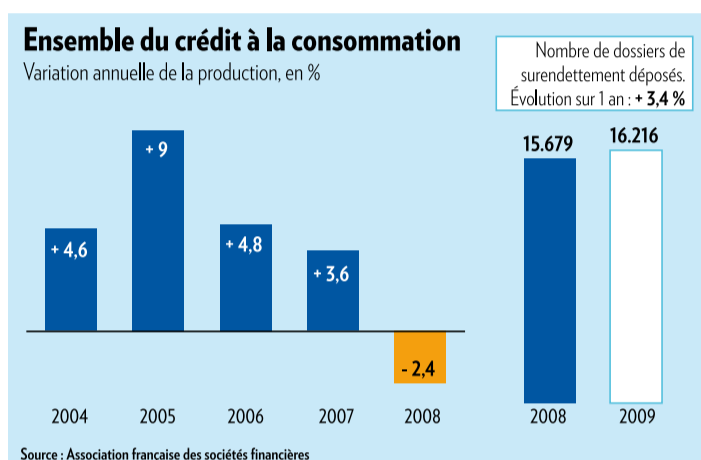


# FINANCE

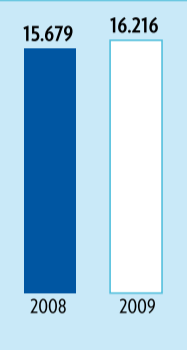
## INDUSTRIE FINANCIÈRE

# Crédit à la consommation : le débat promet d'être vif

Bercy espère un examen de son projet de loi au Parlement avant l'été, **MAIS LE SUJET DIVISE LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS TOUT AUTANT QUE LES DISTRIBUTEURS DE CRÉDIT.**



Nombre de dossiers de surendettement déposés. Évolution sur 1 an : +3,4 %



PAR NINON RENAUD

**P**eut mieux faire. Si la Fédération bancaire française (FBF) a accueilli « favorablement toutes les dispositions du projet » de loi sur le crédit à la consommation, officiellement présenté hier par la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, ce texte a été accueilli avec circonspection aussi bien par les associations de consommateurs que par l'Association des sociétés financières (ASF) dont les adhérents financent près de 60 % du total des opérations de crédit à la consommation. Les deux parties ont salué les « bonnes intentions » d'un projet destiné à s'attaquer, selon les termes de Christine Lagarde, aux « quatre trous noirs du crédit conso » : la publicité trop agressive, le caractère non amortissable de ces prêts, leur distribution mal encadrée et leur rachat non réglementé.

Les associations de consommateurs ont cependant été contrariées d'être conviées lundi à Bercy à une ultime séance éclair de concertation, alors même que les principales mesures du texte avaient déjà fait l'objet d'une présentation dans la presse dominicale. Martin Hirsch,

haut-commissaire aux Solidarités actives, a donc pris soin de rappeler que « les derniers arbitrages (n'étaient) pas rendus. Cette réforme contient un zeste de Hirsh, il serait bon d'augmenter le dosage. On mettra tous les zestes qu'il faut pour que les avancées notables de ce texte se transforment en avancées décisives ».

### ■ GARDE-FOUS

Compte tenu du calendrier annoncé par Christine Lagarde, les associations de consommateurs n'ont en réalité que quelques jours pour faire évoluer le texte. La ministre compte, en effet, transmettre son projet au Conseil d'État dès vendredi afin qu'il soit examiné en Conseil des ministres le 15 avril. Ensuite, « j'ai l'espoir d'une inscription à l'ordre du jour du Parlement avant l'été », a-t-elle précisé.

Les associations mettront ce laps de temps à profit pour mieux encadrer la distribution de crédit renouvelable et pour améliorer le traitement du surendettement. Martin Hirsch s'est déjà montré favorable à ce que la délivrance d'une réserve d'argent n'aille plus de pair avec l'obtention d'une carte de fidélité.

Le haut-commissaire s'est aussi dit sensible à toute mesure susceptible d'élargir la distribution de prêts personnels ou de crédits affectés



### FLASH INTERVIEW

Un gros effort a été fait pour responsabiliser la distribution de crédits renouvelables.

PIERRE BLANC

Associé du cabinet Athling Management

**Quelles sont les avancées principales du projet de loi sur le crédit à la consommation en matière de protection du consommateur ?**

C'est la première fois qu'un projet de loi sur le crédit à la consommation couvre un périmètre aussi complet : la publicité, les conditions de distribution et d'octroi, le remboursement, le surendettement, mais aussi les sanctions contre les contrevenants. Ce texte cible par ailleurs toutes les formes de crédit, y compris le rachat de crédits. Cela illustre le travail de fond et de concertation mené par le gouvernement, le Trésor, les associations professionnelles, les établissements de crédit et les associations de consommateurs.

**Voyez-vous des limites ou des questions non adressées dans ce projet ?**

Il y a des points ouverts qui ne nécessitent pas vraiment de passer par un véhicule législatif, comme le taux d'usure, ou l'éducation financière des consommateurs ou des vendeurs. Un gros effort a été fait pour responsabiliser la distribution de crédits renouvelables. Il est aussi important de bien positionner les autres formes de crédit telles que le prêt personnel et surtout le crédit affecté.

**La hausse prévisible des impayés va amener les prêteurs à revoir les stratégies de recouvrement. En quoi le projet de texte anticipe-t-il cette évolution ?**

Dans la mesure où les ménages fragiles sont multidétenteurs de crédits, il pourrait être envisagé de créer temporairement une plate-forme nationale de gestion de ces dossiers. Le projet de loi prévoit déjà l'accélération des procédures de surendettement. Là, les ménages pourraient solliciter cette entité bien en amont avant d'arriver dans cette situation extrême. Ils n'auraient qu'un seul interlocuteur à qui s'adresser plutôt que l'ensemble des créanciers.

PROPOS RECUEILLIS PAR N. R.

au détriment du crédit revolving.

De quoi rendre l'ASF vigilante. Face au recul important du crédit conso ces derniers mois, nous « serons attentifs à ce que les me-

sures ne soient pas disproportionnées au regard de l'enjeu majeur que constitue aujourd'hui le financement de la consommation et de l'équipement des ménages », prévient l'association. ■

### SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

## ABC Arbitrage affiche un profit record

L'extrême volatilité des marchés lui a été très profitable, **AVEC UN RÉSULTAT NET PART DU GROUPE EN HAUSSE DE 96 %.**

**POUR SON 14<sup>e</sup> EXERCICE**, ABC Arbitrage (ABCA) enregistre une hausse de 96 % à 40,6 millions d'euros de son résultat net part du groupe (voir tableau). Cette société construit des stratégies d'arbitrage sur plus de 40 places « en traquant les incohérences de marché et en ne prenant aucun pari directionnel », précise Dominique Ceolin, président du conseil d'administration. La forte volatilité, la baisse des taux d'intérêt et les importants volumes ont positivement impacté les résultats. L'an passé, 1.150 opérations d'arbitrage ont été réalisées. Ainsi, la forte volatilité a bénéficié aux opérations sans risques exogènes, soit 90 % du total, c'est-à-dire qui ne comportent pas de risque d'événement sur les marchés financiers.

Les opérations avec risques exogènes n'ont donc représenté que 10 % des opérations en 2008. Celles-ci concernent, par exemple, l'échec de fu-

sions-acquisitions. Il est vrai que cette activité a été fortement impactée par la crise financière. Dans ce contexte, le fonds de droit irlandais ABCA Arbitrage Opportunities Fund, géré par ABCA AM et réservé aux investisseurs qualifiés, a délivré une performance de 6,53 % « ce qui est historiquement bas pour ce type de stratégie [arbitrages sur fusions-acquisitions, Ndlr] », indique Dominique Ceolin.

La société versera un dividende de 0,75 euro par action, en hausse de 75 %. Sur les premiers mois de 2009, la volatilité était toujours présente mais avec des volumes en baisse et une décre de des opérations initiées par les émetteurs. ABCA continuera toutefois d'investir en systèmes informatiques et en recherche-développement. Elle réfléchit aussi à développer des stratégies sur les matières premières. **T.S.**

### RÉSULTATS 2008

en millions d'euros	31-12-2008	31-12-2007	Évolution
Produit de l'activité courante*	85,5	48,2	+ 77 %
Résultat net avant impôts	62,9	31,8	+ 98 %
Résultat net part du Groupe	40,6	20,7	+ 96 %

\* Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat (87,2 M€) + coût du risque (-1,7 M€).

Source : ABC Arbitrage

### OPÉRATEURS DE MARCHÉ

## Deutsche Börse s'envole de 30 % en une semaine

L'action profite du rebond des marchés et de **RUMEURS DE CESSION PARTIELLE PAR TCI ET ATTICUS.**

**L'ESPOIR EST DE RETOUR** sur les marchés. En seulement cinq séances, Deutsche Börse a vu son action s'envoler de près de 30 %. La remontée des indices boursiers, ininterrompue depuis une semaine, contribue à éloigner les inquiétudes sur les volumes de transactions. Et ce d'autant plus facilement qu'Eurex, filiale commune avec Swiss Exchange et premier contributeur au résultat opérationnel du groupe, connaît une amélioration de son activité depuis le début du mois. Sur les dix premières séances de mars, la moyenne quotidienne des échanges sur le marché à terme se situait vendredi à 7,8 millions de contrats, après 6,8 à 6,9 millions en janvier et février. Mais la tendance reste à confirmer.

Au-delà, l'action a pu profiter hier de rumeurs selon lesquelles les deux fonds activistes TCI et Atticus pourraient avoir réduit leur participation au capital de l'opérateur, via des instruments financiers. Selon l'hebdomadaire « Wirtschaftswoche », TCI et Atticus pourraient avoir cédé la majorité de leurs 19,3 %, via des options débouclées en numéraire. Du côté de la Bafin, le régulateur allemand, aucun franchissement de seuil n'a été notifié. Mais les instruments

financiers à dénouement numéraire procurant une exposition économique ne sont pas soumis à déclaration. TCI et Atticus, qui n'ont pas souhaité commenter, pourraient avoir cherché à se couvrir face à la baisse des marchés, mais conserver à terme leur détention. Compte tenu de la pression exercée ces dernières années par les deux fonds, le recul de TCI et d'Atticus au capital laisserait à Deutsche Börse davantage de marge de manœuvre en matière de croissance externe.

Interrogé hier par « Wirtschaftswoche » sur un parti tel que l'Intercontinental Exchange (ICE), Reto Francioni, son directeur général, a évoqué avoir toujours plusieurs options de croissance externe, sans plus de commentaires sur l'ICE. Pour Roland Pfaender, chez Commerzbank, « une fusion avec l'ICE pourrait faire sens : ce dernier est spécialisé dans les matières premières et Eurex sur les dérivés de taux et d'actions. » Pour autant, il rappelle que Deutsche Börse reste concentrée sur sa croissance organique. Selon Johannes Thormann, chez HSBC, il y a l'obstacle du prix : « L'ICE est chère, l'action intégrant 16 fois les bénéfices 2009, contre 7 fois pour Deutsche Börse ». **C.F.R.**

### RÉASSURANCE

## Paris Re mise sur la hausse des tarifs

**FRAPPÉ PAR L'ENVOLEE DES SINISTRES**, le réassureur est en perte en 2008 mais reste optimiste pour 2009.

De l'aveu du directeur général de Paris Re Holdings, 2008 a été « l'une des années les plus difficiles que le secteur de la réassurance ait connues ». Du coup, malgré la perte nette de 34,2 millions de dollars (26,2 millions d'euros) contre 87 millions de dollars de bénéfices en 2007 et un résultat opérationnel en baisse de 42 % à 158 millions, Hans-Peter Gerhardt se dit « relativement satisfait des performances de

notre portefeuille d'investissements, de la qualité de nos actifs, de la diversification de nos expositions et de l'incontestable solidité de notre bilan ». Le réassureur, issu du rachat d'Axa Ré en 2006, a cependant été très affecté par les catastrophes naturelles en particulier par l'ouragan Ike aux États-Unis. La branche « credit caution » a été pénalisée par la crise économique avec la montée des sinistres.

Au total, le ratio combiné qui rapporte les coûts de sinistres et les frais aux primes perçues, s'élève à 102,7 % à fin 2008 (contre 91,1 % fin 2007).

### ■ BAISSÉ DES PRIMES BRUTES

La compagnie est donc techniquement déficitaire. Elle a limité la progression de ses primes afin de réduire son exposition aux catastrophes dans certaines zones. Les primes brutes émises ont ainsi

baissé de 3,6 % à 1,4 milliard de dollars. Mais les hausses tarifaires attendues permettent, selon Paris Re, de « rester optimiste sur l'année en cours ». Les actionnaires le sont : après avoir reçu 400 millions de dollars en 2008 (sous forme de redistribution et de rachats d'actions), ils ont voté une distribution de 150 millions en mai 2009 au travers de la réduction de la valeur nominale des actions. **S.S.O.**